

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1311

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	150 000
TOTAUX	0	150 000
SOLDE	-150 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer 150 000 euros de l'action 11 « Accueil des étrangers primo arrivants » du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française ».

Il s'agit d'un amendement d'appel.

La délivrance de titres de séjour est en constante hausse depuis 2013, où le chiffre n'était « que » de 205 393.

En 2018, selon le ministère de l'Intérieur, la France a délivré 255 956 titres de séjour, soit 3,4 % de plus qu'en 2017 (247 436).

A l'heure où la France a de plus en plus de difficultés à intégrer les personnes d'origine étrangère et à lutter contre le communautarisme, il convient de diminuer le nombre de titres de séjour délivrés.